



Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2024

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de procurations : 5

Date d'affichage de la convocation : 25.06.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier du mois de juillet à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-cinq juin deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI – Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT – Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Laurent BAYART – Eric THOMY – Valérie GUERAULT - Sylvie RISSE – Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Désirée HUBER – Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Monsieur Laurent GUILLO
Madame Elisabeth DEISS donne procuration de vote à Madame Ornella PFEIFFER
Monsieur Eric LEHMANN donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Monsieur Jean-Claude WORRINGEN donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE

Était absent excusé :

Monsieur Armand RUPP

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 4 juillet 2024

Publié sur le site internet de la commune le 5 juillet 2024

Le Maire, Béatrice BULOUE



5. Finances – Décision modificative n°2

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 21

Conseillers
absents : 6
dont 5 avec procuration

Mme le Maire informe le Conseil municipal que suite à des chiffrages plus précis, des dépenses imprévues, et des consultations d'entreprises plus favorables que les prévisions budgétaires, il y a lieu d'ajuster les crédits budgétaires de certaines opérations :

- Mairie : travaux supplémentaires sur la chaudière
- Ateliers : achat d'un véhicule Goupil et d'une plateforme de travaux en hauteur plus coûteux
- Ecole de musique : portail et motorisation plus coûteux et travaux supplémentaires de raccordement de convecteurs
- Maternelle Leclerc : remplacement d'un radiateur percé

Par ailleurs, le projet pédagogique d'école du dehors de l'école maternelle Haldenbourg génère des dépenses de fonctionnement spécifiques entièrement financées par le Conseil National de la Refondation, suite à la signature de la convention avec l'Etat ayant fait l'objet d'une délibération le 27 mai 2024.

Il en découle des augmentations et diminutions de crédits comme suit :

Désignation		Dépenses		Recettes	
		Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	Prog				
D / 60632-01 Fournitures de petit équipement	/		7 500,- €		
R / 74718-01 Participation Etat - Autres	/				7 500,- €
TOTAL FONCTIONNEMENT			7 500,- €		7 500,- €
D / 21311-020 Construc.bâtim.admin. (Mairie)	110		1 900,- €		
D/ 21312-211 Construc.bâtim.Scolaire. (Mat Leclerc)	210		4 900,- €		
D/ 21318-311 Construc.autres bâtim.publics (Ecole de Musique)	412		10 200,- €		
D/ 2158-510 Autres install. matériel et outillage Technique (Atelier)	111		4 900,-€		
D/ 21735-311 Install.générales, agenc. Aménag. Constructions (Ecole de Musique)	412		8 000,- €		
D / 21828-510 Autres matériels de transport (Atelier)	111		30 000,- €		
D / 21848-510 Matériel de bureau et mobiliers (Atelier)	111	3 000,- €			
D / 21318-325 Autres bâtiments publics (centre culturel)	410	56 900,- €			
TOTAL INVESTISSEMENT			59 900,- €	59 900,- €	

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter la décision modificative n°2 du budget 2024 conformément au tableau présenté ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Par 23 Voix pour

3 Abstentions : Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Grégory RICHERT (procuration de vote)

Mundolsheim, le 4 juillet 2024

Le Maire,



Béatrice BULOu

Le secrétaire de séance,

Cathie PETRI